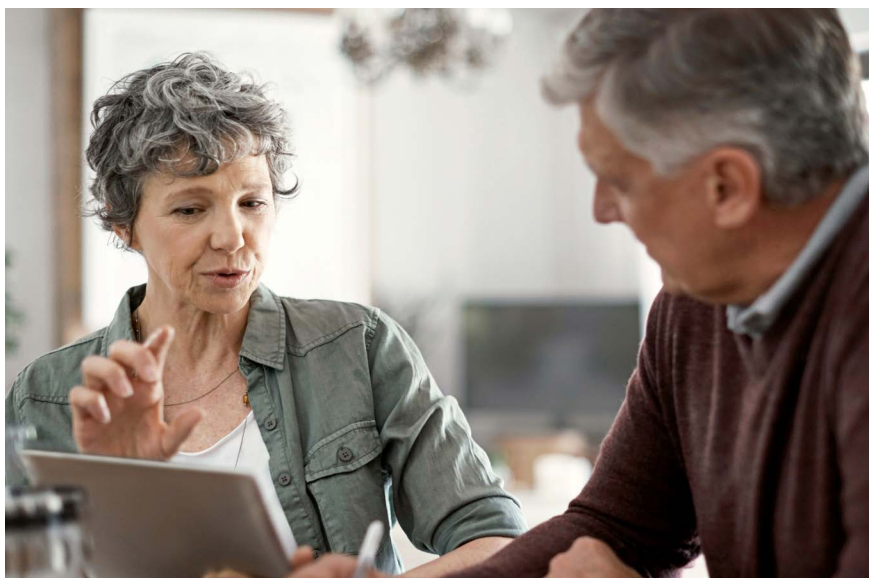


EXEMPLE DE CAS

Bulletin sur les ventes, l'impôt, la planification successorale, la tarification et les produits

Impôt des États-Unis sur les successions : que se passe-t-il lorsqu'un don important fait aujourd'hui dépasser le plafond réduit à une date ultérieure?



Les États-Unis appliquent un impôt intégré sur les dons et les successions lors du transfert d'importants montants de biens, de liquidités et d'actifs imposables effectués par des personnes des États-Unis de leur vivant ou à leur décès. Le total des dons et des transferts du vivant et au décès est assujéti à l'impôt si ce montant dépasse le montant d'exclusion de base fixé par le gouvernement. Ce montant est ajusté chaque année en fonction de l'inflation. Chaque État peut appliquer un impôt additionnel sur les dons et les successions pour les biens situés sur son territoire. Le montant d'exclusion de base peut être doublé pour les couples mariés.

Une loi de réforme fiscale a doublé le montant d'exclusion de base fédéral pour les années d'imposition de 2018 à 2025. Le montant d'exclusion de base est passé de 5 millions \$ US ajusté en fonction de l'inflation à 10 millions \$ US. Le montant d'exclusion devrait diminuer en 2026 pour revenir à la limite ajustée en fonction de l'inflation en vigueur avant 2018. Cette réglementation temporaire a été votée dans le cadre de la *2017 Tax Cuts and Jobs Act*.

Ce changement soulève certains questionnements depuis un an. Que se passe-t-il si une personne profite du montant d'exclusion de base plus élevé au cours des années 2018 à 2025, puis décède après la date où la limite doit diminuer? Le montant du legs excédant la limite alors plus basse sera-t-il assujéti à l'impôt sur les successions?



Peter A. Wouters

Directeur, Planification fiscale et successorale et planification de la retraite, Gestion de patrimoine

Peter A. Wouters collabore avec des conseillers autonomes et d'autres professionnels pour sensibiliser les gens sur les enjeux et les préoccupations auxquels sont confrontés les particuliers bien nantis, les professionnels et les propriétaires d'entreprise. Il contribue à la recherche et à l'élaboration de solutions optimales pour les clients visant à améliorer leur bien-être financier tout en répondant à leurs souhaits et à leurs styles de vie particuliers. Chaque année, il donne plus d'une centaine d'ateliers, de séminaires et de conseils techniques à travers le pays, tant aux conseillers qu'aux clients, sur les enjeux, les concepts et les stratégies liés à la fiscalité, à la planification successorale et à la planification du revenu de retraite. En tant que gérontologue financier enregistré, il consacre une bonne partie de son temps à sensibiliser des gens de toutes les professions qui travaillent avec les personnes âgées ou qui sont spécialisés dans les besoins, les attentes et les problèmes propres à ces personnes. Dans ces activités, la planification complète du style de vie tient une place importante.

L'équipe Ventes-Impôt-Planification successorale-Tarification-Produits (Services VIP+) apporte son soutien à l'interne et aux courtiers par l'entremise, notamment, de séminaires, de formations, d'illustrations sur des concepts avancés et de consultations techniques sur des cas spécifiques.

Vous pouvez joindre Peter A. Wouters à peter.wouters@empire.ca.

Le Trésor américain et l'IRS ont mis en place le Règlement IR-2018-229 le 20 novembre 2018 afin d'établir clairement qu'une succession peut calculer le crédit d'impôt sur la succession en utilisant le montant le plus élevé parmi les suivants :

- le montant d'exclusion de base applicable à la valeur cumulative des dons effectués pendant la vie du particulier, ou
- le montant d'exclusion de base applicable à la succession de la personne à la date de son décès.

Gardez toujours à l'esprit que le montant d'exclusion de base s'applique à la valeur cumulative des dons du vivant et des transferts au décès.

Ces renseignements seront utiles aux résidents canadiens qui sont considérés comme des personnes des États-Unis aux fins de l'impôt sur le revenu. Cette définition inclut les personnes qui sont citoyennes des États-Unis ou titulaires de passeports américains ou d'une « carte verte », ou encore celles qui ont passé plus de 183 jours aux États-Unis conformément au « critère de présence importante ». Si une personne appartient à l'une de ces catégories, elle doit respecter les règles de déclaration de ses revenus et de ses actifs mondiaux et de paiement de l'impôt sur les dons et les successions, qu'elle vive ou non aux États-Unis.

Examinons le cas de Sarah.

Sarah est une résidente canadienne aisée qui a accumulé une imposante succession grâce à des héritages et à son dur labeur. Elle répond aussi à la définition de personne des États-Unis. Sarah est maintenant âgée de 70 ans et travaille actuellement à sa planification successorale avec l'aide de ses conseillers. Elle souhaite transmettre une grande partie de sa succession à ses enfants et à ses petits-enfants de son vivant. Elle souhaite réduire au minimum le montant d'impôt payable à son décès. Quel impact les dons accordés de son vivant auront-ils sur le calcul des montants d'impôt et d'exclusion de base?

	Valeur en \$ US
Montant d'exclusion de base de 2018 (indexé)	11,2 M\$
Dons imposables effectués de 2018 à 2025	8 M\$
Montant d'exclusion de base de 2025	12,9 M\$
Montant d'exclusion de base inutilisé à la fin de 2025	4,9 M\$
Montant d'exclusion de base en 2026 à son décès	6 M\$
Montant servant au calcul de l'impôt sur les successions	8 M\$
Solde cumulatif non utilisé de 2025	Perdu

Toutes les valeurs utilisées sont aux fins de l'illustration seulement et ne représentent aucune valeur réelle ou projetée.

Voilà qui rassurera les clients visés par l'impôt sur les dons et les successions ainsi que les spécialistes de la planification fiscale et successorale. Ils possèdent maintenant tous les détails pour planifier les transferts de biens, de liquidités et d'actifs du vivant pendant les années d'imposition 2018 à 2025. Ils n'ont plus à s'inquiéter d'être assujettis à une récupération de leurs avantages fiscaux une fois le montant d'exclusion de base réduit.

Assurez-vous de faire appel à des spécialistes de la planification fiscale et successorale qui connaissent bien la réglementation et les stratégies propres aux États-Unis afin d'optimiser tout avantage dont vous souhaitez vous prévaloir.

© 2019 par Peter A. Wouters

L'information présentée dans ce document est fournie à titre indicatif seulement et ne doit pas être interprétée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. Placements Empire Vie Inc. et ses sociétés affiliées déclinent toute responsabilité quant à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de cette information, ainsi qu'aux omissions relatives à l'information présentée dans ce document. L'information obtenue auprès de sources tierces est jugée comme fiable, mais la société ne peut en garantir l'exactitude. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

Placements Empire Vie Inc., une filiale en propriété exclusive de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, est le gestionnaire des fonds communs de placement Empire Vie et le gestionnaire de portefeuille des fonds distincts de l'Empire Vie. Les placements dans les fonds communs de placement et les fonds distincts peuvent donner lieu à des frais de courtage, à des commissions de suivi, à des frais de gestion et à d'autres frais. **Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire du contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.** La brochure documentaire du produit considéré décrit les principales caractéristiques de chaque contrat individuel à capital variable. Les polices de fonds distincts sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

^{MD} Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**. Placements Empire Vie Inc. utilise cette marque sous licence.